



Ville de Durbuy
Basse Cour, 13
B- 6940 Barvaux

AUTORISATION DE CHANTIER ET DE POSE DE SIGNALISATION 31-2020

Le Bourgmestre de la Ville de Durbuy

Vu l'Arrêté ministériel du 07 mai 1999 modifiant l'Arrêté ministériel du 01.12.1975 (M.B. 21.05.1999) ;

Vu le CHAPITRE V, section 1^{ère}, Article 89, Ch. VI, art.10, du Décret-programme du 17 juillet 2018, entré en vigueur le 18.10.2018, portant des mesures en matière de travaux publics, de mobilité et de transports,

AUTORISE

La S.A. « **PICARD CONSTRUCT** »

 Ramont, 6 – 6970 TENNEVILLE  084 45 52 53  084 45 55 63

Responsable de chantier : Monsieur Maxime ADAM  0499 88 17 13 – m.adam@picardconstruct.be

effectuant des travaux de livraison de matériaux & matériel

➤ à DURBUY – à l'arrière du "Sanglier bas" sis Place aux Foires

le 25 février 2020

- à placer la signalisation routière telle qu'elle est imposée par l'Arrêté ministériel du 07 mai 1999 modifiant l'Arrêté ministériel du 01.12.1975 (M.B. 21.05.1999), à l'exclusion de toute autre, tenant compte notamment de la catégorie des chantiers envisagés ;
- à stationner les véhicules nécessaires au déchargement, sur la chaussée de la Neuve Voie à Durbuy ;
- à interdire la circulation Neuve Voie, sur la section sise entre le Tier Moreau et la rue du Comte Théodule d'Ursel.

Une signalisation sera mise en place sur la RN983, pour dévier la circulation vers Durbuy via Petithan.

La signalisation qui en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée.

L'administration communale de Durbuy dégage toute responsabilité en rapport ou relative aux accidents ou dommages pouvant résulter ou être causés par cette autorisation.

Durbuy, le 24 février 2020.

Le Bourgmestre,




Philippe BONTEMPS